Montréal-Nord
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-02-1

Modifiant la résolution PP-02 (CA11 10 345) afin d'autoriser 146 unités de condominiums au lieu de 144 et d'autoriser des cases de stationnement pour le projet résidentiel (10 bâtiments) situé sur la rue de Mont-Joli

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées, par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, a adopté lors de sa séance ordinaire du 11 janvier 2016, le premier projet de résolution PP-02-1 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI 24 FÉVRIER 2016, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de résolution vise à autoriser 146 unités de condominiums au lieu de 144 et d'autoriser des cases de stationnement.

Ce projet de résolution contient deux (2) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :

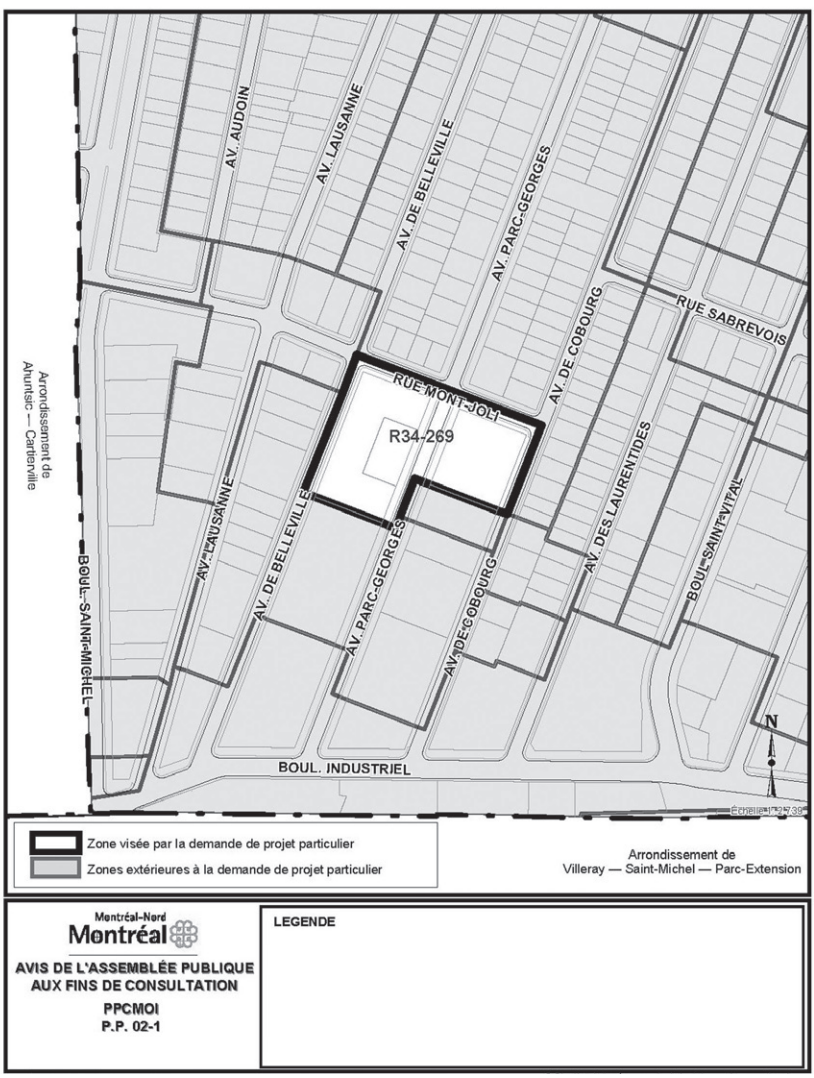

QUE ce projet de résolution ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 9 février 2016

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate

>6623950